



Dossier de mariage



Dossier à garder par les époux(es)

I- Conditions de dépôt du dossier de mariage

Le mariage peut être contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe (art.143 du Code Civil) ayant 18 ans révolus lors de la cérémonie républicaine (art.144 du Code Civil).

La célébration du mariage pourra se dérouler à la mairie de Jurançon si l'un des deux partenaires ou l'un des parents de ces derniers à son domicile ou sa résidence établie sur la commune (art.74 du Code Civil)

Le dossier de mariage et les pièces justificatives doivent être déposés en mairie 2 mois avant la célébration du mariage.

Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous et obligatoirement en présence des deux futurs(es) époux(es).

Le service Etat-Civil se réserve le droit de refuser tout dossier qui serait incomplet.

TOUS LES DOCUMENTS D'ETAT-CIVIL DOIVENT ETRE DES ORIGINAUX

II- Liste des pièces à fournir

Pour les futurs(es) époux(es) de nationalité française

● Le livret de mariage

● Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou tout autre document délivré par une autorité publique)

● Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois au jour du dépôt du dossier (délivrée par la mairie du lieu de naissance ou par le Service Central de l'Etat Civil de Nantes pour les personnes nées à l'étranger ou qui ont acquis la nationalité française)

● Un justificatif de domicile de moins de trois mois au dépôt du dossier (bail locatif, quittances de loyer, factures de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, avis fiscaux, assurance du logement, etc...).

En cas de résidence établie par un mois d'habitation continue :

- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- une pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur justifiant la résidence à Jurançon signée par l'hébergeant
- un justificatif de résidence au nom de l'hébergé
- une attestation sur l'honneur justifiant la résidence à Jurançon signée par l'hébergé.

● **Contrat de mariage**, le cas échéant, fournir l'attestation de contrat établie devant un notaire (à déposer 10 jours avant le mariage)

● **Pièces d'identité et liste des témoins** (au moins deux témoins et quatre au maximum)

- **Le livret de famille** (si les futur(e)s époux(es) ont un ou des enfants en commun et accompagné des copies intégrales des actes de naissance de chaque enfant) à remettre au plus tard la semaine avant le mariage.

Pour les futurs(es) époux(es) de nationalité étrangère

En plus des pièces demandées précédemment, il faut présenter les documents suivants :

- **Copie intégrale de l'acte de naissance** (datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier et traduite par l'autorité consulaire ou l'ambassade du pays en France, ou encore par un traducteur assermenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Pau)
- **Certificat de célibat** ou de **capacité matrimoniale** (datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier et traduite par l'autorité consulaire ou l'ambassade du pays en France, ou encore par un traducteur assermenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Pau)
- Certificat précisant le caractère définitif d'un divorce (auprès du Consulat ou ambassade de pays en France, traduit par un traducteur assermenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Pau)
- **Certificat de coutume** relatif aux lois du mariage du pays concerné (Consulat ou ambassade du pays en France)

Si l'un(e) des futur(es)s époux(es) ne maîtrise pas la langue française, il faut prévoir pour la cérémonie un traducteur (assermenté ou non). Ce dernier ne doit pas être un membre de la famille proche des futur(e)s époux(es).

Cas particuliers

Pour les personnes divorcées : produire la copie intégrale de l'acte de naissance portant mention du divorce.

Pour les personnes veuves : produire l'acte de décès du conjoint décédé.

Les personnes en tutelle ou curatelle peuvent désormais se marier sans l'autorisation préalable d'un juge, en informant leur tuteur ou leur curateur. Cependant, la personne chargée de la mesure de protection pourra s'y opposer si les circonstances l'exigent. Elle pourra également conclure seule une convention matrimoniale pour préserver les intérêts du majeur protégé.

Les futurs époux atteints d'un handicap les privant d'une partie de leurs sens ou empêchant leur expression par la parole doivent être assistés d'une personne apte à communiquer avec eux (interprète assermenté).

Lorsque les futurs époux de même sexe, dont l'un au moins a la nationalité française, ont leur domicile ou leur résidence dans un pays qui n'autorise pas le mariage entre deux personnes de même sexe et dans lequel les autorités diplomatiques et consulaires françaises ne peuvent procéder à la célébration : produire des documents écrits le prouvant. Dans ce cas, le mariage est possible en France au lieu de naissance ou de dernière résidence de l'un des époux ou de la commune dans laquelle l'un de leurs parents a son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication des bans. A défaut, le mariage est célébré dans la commune de leur choix (art.171-9 du code civil) sur présentation d'une attestation motivant ce choix.



III- La cérémonie

La célébration du mariage se déroule dans la salle du Conseil Municipal de la mairie. L'entrée se fait côté bassin.

La cérémonie dure 20 minutes.

Le respect des horaires :

Il est demandé aux marié(e)s ainsi qu'à leurs familles et amis de respecter l'heure choisi pour la cérémonie.

S'il est constaté un retard trop important, l'élu célébrant se réserve le droit de déplacer le mariage après les autres célébrations du même jour ou de le reporter à une date ultérieure.

Accès des personnes à mobilité réduite

L'accès à la salle des mariages est possible via un ascenseur.

Sortie de cérémonie

Il est interdit de lancer du riz lors de la sortie des mariés. Cependant vous pouvez utiliser de la lavande, des pétales de fleurs, des feuilles d'olivier ou encore des bulles de savon.

Si vous souhaitez utiliser quelque chose de non biodégradable, merci de vous renseigner auprès du service Etat-Civil.

IMPORTANT

La célébration du mariage ne pourra avoir lieu que sous réserve de la présentation, en amont, de tous les documents demandés.

La date de la cérémonie est fixée d'un commun accord entre les époux(ses) et le service Etat-Civil de la mairie de Jurançon.

Les futur(e)s marié(e)s ne doivent prendre aucun engagement pour l'organisation de leur mariage tant que la date de ce dernier n'a pas été confirmée avec la mairie.

Service Etat-Civil :

contact@ville-jurancon.fr

05.59.98.19.70





Livret à rendre à la mairie



De _____

&

De _____

Date du mariage : ____/____/____ Heure : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

E-mail : _____





ATTESTATION INDIVIDUELLE

☐ Futur époux

☐ Future épouse

Nom (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Profession :

Date et lieu de naissance : à

Département :

Pays :

Nationalité :

DOMICILE :

Adresse :

.....

RESIDENCE ACTUELLE :

Adresse :

.....

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire ☐

Veuf (ve) ☐

Divorcé(e) ☐

Pacsé(e) ☐

Engagé(e) dans une union reconnue dans un autre état ☐

FILIATION :

	Père	Mère
Décédé(e)		
Nom		
Prénom		
Profession		
Adresse		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A, le

Signature :





ATTESTATION INDIVIDUELLE

☐ Futur époux

☐ Future épouse

Nom (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Profession :

Date et lieu de naissance : à

Département :

Pays :

Nationalité :

DOMICILE :

Adresse :

.....

RESIDENCE ACTUELLE :

Adresse :

.....

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire ☐

Veuf (ve) ☐

Divorcé(e) ☐

Pacsé(e) ☐

Engagé(e) dans une union reconnue dans un autre état ☐

FILIATION :

	Père	Mère
Décédé(e)		
Nom		
Prénom		
Profession		
Adresse		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A, le

Signature :





Renseignements communs aux futurs époux

■ **Enfant(s) en commun(s) :**

- né(e) le à

- né(e) le à

- né(e) le à

■ **Futur domicile conjugal prévu (adresse) :**

.....
.....

■ **Cérémonie religieuse :** ☐ Oui ☐ Non

Date et heure : Paroisse.....

■ **Contrat de mariage :** ☐ Oui ☐ Non

Il existe un contrat de mariage qui sera signé / a été signé le :

Chez Maître..... notaire à

■ **Echange des alliances en mairie :** ☐ Oui ☐ Non

■ **Lecture de l'acte de mariage :**

Souhaitez-vous que la lecture de l'acte de mariage soit faite par l'un de vos témoins ou vous-même devant toute l'assemblée ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pensez à nous informer de la personne qui lira l'acte le jour de la cérémonie.

Si non, l'Officier de l'État Civil procèdera à la lecture, comme à l'accoutumée.



Liste des témoins

(à retourner avec le dossier de mariage et la copie des pièces d'identité des témoins)

• 1er témoin

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à

Profession :

Domicile :

.....

• 2ème témoin

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à

Profession :

Domicile :

.....

• 3ème témoin

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à

Profession :

Domicile :

.....

• 4ème témoin

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à

Profession :

Domicile :

.....





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés :

Époux 1

Époux 2

NOM :

Prénom :

Demeurant :

Nous engageons à fournir une nouvelle copie intégrale de nos actes de naissance ci
ceux-ci venaient à être modifiés avant la date de notre mariage prévu :

Le à h

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Jurançon, le

Signature époux 1 Signature époux 2